

BERRYER (1790—1868)*(Suite)*

Après Waterloo, la plupart des royalistes, mal inspirés, voulaient punir sévèrement ceux qui avaient favorisé le retour de Napoléon. Le roi penchait pour l'indulgence, mais il fut obligé de faire quelques concessions. Berryer en fut peiné et on a conservé de lui ces belles paroles : "Il est indigne d'un roi de ramasser les blessés sur les champs de bataille pour les porter sur l'échafaud." Quoique royaliste, il se voua noblement à la défense des proscrits.

La première victime fut le maréchal Ney.

Le jeune Berryer ne porta pas la parole dans ce grave procès, mais il eut l'honneur de s'asseoir à côté de son père sur les bancs de la défense.

L'illustre soldat avait prédit le sort qui lui était réservé, et malgré l'habileté de ses avocats, il fut condamné à mort par la cour des pairs.

A peine relevait-on le cadavre de Michel Ney, que le général Cambronne fut cité devant le Conseil de guerre comme coupable de haute trahison. Le jeune Berryer se chargea de plaider seul pour le vaillant commandant de la garde impériale. Son discours fut sublime d'éloquence et de dialectique. Ne craignant pas de s'exposer lui-même à toutes les rancunes de certains royalistes pour sauver son client, il prouva que celui-ci, ayant accompagné Napoléon à l'île d'Elbe, Napoléon restait son unique maître et qu'il ne devait point obéissance à d'autres. Il fait ensuite un récit saisissant des brillants faits d'armes du général. Sa voix, semblable à un belliqueux clairon, réveille les échos du champ de bataille à peine endormis. La charge sonne, les sifflements de la fusillade se mêlent. On voit passer Cambronne comme un tourbillon à travers une atmosphère de flamme et de fumée. Rien ne l'arrête, ni la difficulté du lieu, ni la supériorité du nombre, il se couvre de gloire. Cambronne fut acquitté.

Moins heureux que pour Cambronne, Berryer ne put empêcher la condamnation du général Debelle. Mais, Louis XVIII, admirant l'intrépidité de caractère et la noblesse de conduite du jeune avocat, lui accorda, peu après, la grâce du général.

Berryer ne plaidait pas seulement pour les accusés illustres,